

Chaque personne souhaitant collaborer à une production signe une déclaration sur l'honneur.

« Les mesures COVID-19 seront communiquées au préalable et la prise de connaissance de ces mesures devra être confirmée par chaque collaborateur de la production via la déclaration sur l'honneur. »

À COMPLÉTER EN CAPITALES.

Je soussigné(e), _____
, collaborateur sur la production nommée _____,
déclare sur l'honneur :

- Appliquer et respecter scrupuleusement toutes les mesures mises en place par le gouvernement contre la propagation du virus COVID-19 (dans la sphère privée également).
- N'avoir présenté aucun symptôme du COVID-19 dans les 14 jours écoulés (toux, fièvre, mal de gorge, perte du goût, problèmes respiratoires).
- Avertir immédiatement le responsable de production si, après avoir signé la déclaration sur l'honneur, il présente un (ou plusieurs) symptôme(s) du COVID-19.
- Avoir pris connaissance des directives concernant le COVID-19 annexées à la présente déclaration et reconnaître expressément l'intérêt du respect de chacune de ces directives limitant la propagation du virus COVID-19 durant la production et garantir que lui/elle les respectera à tout moment.

Fait le _____ à _____,

Signature :

Protocole - Production de film

Afin de lutter contre la propagation du COVID-19 sur le lieu de travail des productions de film

2	INTRODUCTION
3	DÉCLARATION SUR L'HONNEUR
4	I. DIRECTIVES GÉNÉRALES
4	LIMITATION DU RISQUE
4	DISTANCIATION SOCIALE
5	MESURES D'HYGIÈNE
6	DÉSINFECTION DES LIEUX DE TRAVAIL ET DU MATÉRIEL
7	TRANSPORT
8	QUE SE PASSE-T-IL SI UN EMPLOYÉ TOMBE MALADE SUR LE PLATEAU ?
9	II. DIRECTIVES SPÉCIFIQUES
9	ORGANISATION SUR LE TOURNAGE
9	ÉQUIPE TECHNIQUE
10	MATÉRIEL TECHNIQUE
10	CATERING
10	CAST
10	DECO
11	MAQUILLAGE & COIFFURE
11	COSTUMES
11	PRODUCTION / BUREAU DE PRODUCTION
12	POSTPRODUCTION
12	PLANNING
12	CASTING

INTRODUCTION

Le cadre législatif de ce guide se compose des mesures gouvernementales en vigueur et des avis du Conseil national de Sécurité, tels que ratifiés par diverses décisions ministérielles. La présente version est basée sur l'état des lieux au 8 juin 2020, elle a été validée par le GEES et sera adaptée lorsque de nouvelles mesures seront d'application ou que les mesures en vigueur seront assouplies.

Le gouvernement a publié un guide générique pour lutter contre la propagation du coronavirus élaboré par le Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail :

https://emploi.belgique.be/sites/default/files/content/news/Guidegenerique_light.pdf

Ce guide forme une image spécifique au secteur de la production audiovisuelle, issue des principes de base du guide générique mentionné ci-dessus et a pour but de minimiser le risque d'infection au COVID-19 lors des productions audiovisuelles.

Le guide se rapporte tout autant au développement, à la préproduction, à la production et à la postproduction des productions audiovisuelles au sens large.

Parce que chaque production audiovisuelle est différente, il est demandé aux parties impliquées (responsable de la production et investisseur) de déterminer comment ce Protocole doit être transposé concrètement dans le cadre des directives COVID-19 pour la production en question (enregistrement en studio, sur site(s),...) et tenant compte de toutes les mesures préventives, et en tenant compte de toutes les précautions à prendre, pour déterminer si une production audiovisuelle peut se poursuivre à un moment donné.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Chacun souhaitant collaborer à une production ('X') signe une déclaration sur l'honneur dans laquelle les déclarations suivantes sont incluses :

- X respectera scrupuleusement toutes les mesures mises en place par le gouvernement contre la propagation du virus COVID-19 (dans la sphère privée également) ;
- X n'a présenté aucun symptôme du COVID-19 dans les 14 jours écoulés (toux, fièvre, mal de gorge, perte du goût, problèmes respiratoires) ;
- X avertira immédiatement le responsable de production si, après avoir signé la déclaration sur l'honneur, il présente un (ou plusieurs) symptôme(s) du COVID-19 ; et
- X a pris connaissance des directives concernant le COVID-19 annexées à la présente déclaration, reconnaît expressément l'intérêt du respect de chacune de ces directives limitant la propagation du virus COVID-19 durant la production et garantit que lui/elle les respectera à tout moment.

Les mesures COVID-19 seront communiquées au préalable et la prise de connaissance de ces mesures devra être confirmée par chaque collaborateur de la production via la déclaration sur l'honneur.

I. DIRECTIVES GÉNÉRALES

Ces directives valent pour chaque personne collaborant à une production, en plus des directives spécifiques applicables par département technique.

1. Le responsable pour la production désigne une personne de la production qui suit de près le respect des directives COVID-19 de la production sur le plateau. Ce responsable COVID-19 aura la charge de prévenir les risques et contrôler la bonne mise en pratique des mesures édictées et de gérer la logistique qui en découle. Ce responsable doit vérifier que tous les protocoles et actions décrits dans ce document sont respectés, ainsi que compiler et contrôler toute la documentation issue de la gestion de la prévention des risques professionnels. Cette personne est le relais pour expliquer, informer et centraliser les informations.

LIMITATION DU RISQUE

2. Quiconque est malade ou présente l'un des symptômes COVID-19 (toux, fièvre, maux de gorge, perte de goût ou problèmes respiratoires) restera à la maison et avertira immédiatement son employeur/client. Si vous avez des symptômes, consultez un médecin et faites-vous tester si nécessaire.
3. Quiconque présente des symptômes au cours d'une journée de tournage rentrera également chez lui et consultera un médecin.
4. Si quelqu'un dans votre entourage immédiat (cohabitant) est infecté mais que vous ne présentez aucun symptôme vous-même, consultez un médecin pour déterminer si et combien de temps vous serez mis en quarantaine à la maison ou pourrez continuer à travailler de la maison ou sur site.
5. Il est bien sûr recommandé aux employés de production de vérifier régulièrement eux-mêmes leur température.

DISTANCIATION SOCIALE

6. Tous les collaborateurs de la production respectent la règle des 1,5 m de distance. AUCUN contact physique lors de l'accueil : ne pas donner la main, ne pas faire de câlins et ne pas embrasser. Les acteurs/actrices appliquent la distanciation sociale sur le plateau dans la mesure du possible.
7. Un plan du site est établi qui montre clairement qui doit être présent à quel endroit. Ceci est communiqué à l'avance afin que chacun sache clairement dans quelles zones il peut/ne peut pas pénétrer. Les zones sont clairement indiquées sur le plateau. Si possible, utilisez des marquages, des rubans ou des barrières physiques pour délimiter les zones ou les lieux, ou marquez au sol la distance à garder.
8. Le nombre de personnes présentes par emplacement est réduit au minimum. Pour chaque emplacement/zone du site, il est vérifié qui doit être présent. Si possible, des moniteurs supplémentaires sont fournis afin que l'ensemble puisse être surveillé à distance pour ainsi limiter le nombre de personnes par emplacement. En intérieur, prévoir l'espace nécessaire par personne (à savoir 4m² pour les activités assises et 10m² pour les activités en mouvement)

pour respecter la distanciation physique requise et assurer une ventilation adéquate (voir aussi n°23).

9. Chacun reste aux endroits désignés. Pas de mélange entre départements, sauf si c'est nécessaire.
10. Ne touchez à rien, à part vos affaires personnelles/personnalisées, ne laissez rien traîner et ne déplacez rien, même pour se rendre utile.
11. S'il est impossible de maintenir une distance de 1,5 m entre les différentes personnes : utilisez de préférence des équipements de protection collective tels que des écrans ou des cloisons pour compartimenter les lieux de travail et/ou des mesures d'organisation ; par exemple, répartir les heures de travail et les pauses, heures flexibles, travail en shifts, adaptation de la séquence des tâches de travail, ... Sinon, un équipement de protection individuelle approprié (masque buccal) doit être utilisé.
12. Des marquages sont placés dans les zones de catering, afin qu'il soit clair que vous vous trouvez à 1,5 m l'un de l'autre. Si nécessaire, les repas sont servis par shifts ou à différents endroits pour limiter le nombre de personnes par emplacement. L'espace pour manger ainsi que les tables sont désinfectées après chaque shift.
13. Évitez l'usage des ascenseurs. Si ce n'est pas possible, limitez le nombre de personnes prenant l'ascenseur en même temps (par exemple, n'autorisez qu'une seule personne dans un ascenseur plus petit), gardez vos distances et restez dos à dos. Prévoyez un trafic à sens unique ou des règles de priorité sur les escaliers étroits ou d'autres couloirs où les gens ne peuvent pas maintenir une distance suffisante en les traversant (par exemple, priorité à ceux qui descendent).
14. Essayez d'éviter tout contact en utilisant des talkies walkies, un chat online ou un téléphone pendant les heures de travail (pour éviter d'entrer et de sortir des bureaux de production). Utilisez du matériel personnel (propre talkie-walkie, propre téléphone).
15. Tous les collaborateurs sont invités à effectuer les travaux de préparation le plus possible de chez eux (production, accessoires, habillage, préparations techniques, etc.).
16. L'accès au tournage est interdit à des tiers (visites de plateau, presse, investisseurs, ...). Les techniciens et comédiens présents quotidiennement sont indiqués sur la feuille de service. Le chef de file tiendra la liste des personnes présentes pour la figuration.

MESURES D'HYGIÈNE

17. Respectez les mesures d'hygiène :
 - Lavez / désinfectez vos mains régulièrement et ce au minimum à l'arrivée sur le plateau, avant de quitter le tournage, après vous être mouché, après avoir voyagé en transports en commun, avant de manger et après avoir utilisé les sanitaires.
 - Toussez ou éternuez dans un mouchoir en papier. Utilisez un nouveau mouchoir en papier à chaque fois et jetez-le dans une poubelle fermée (poubelle à pédale).
 - Vous n'avez pas de mouchoir en papier ? Toussez ou éternuez à l'intérieur de votre coude.
 - Ne portez pas vos mains à votre visage. Vous évitez ainsi d'être infecté.

18. Chaque employé dispose d'un kit de prévention personnel contenant un masque buccal, un gel pour les mains (min. 80% d'alcool), une gourde/une tasse à café personnelle. L'intention est que vous n'utilisiez que cela et que vous les laviez (si réutilisables) vous-même à la maison.
19. Chaque fournisseur externe fournit ce kit de prévention à ses propres employé(e)s. Une liste de points de vente fiables sera mise à disposition.
20. Quiconque n'est pas devant la caméra porte un masque buccal. Pour savoir comment porter correctement les masques buccaux : voir <https://www.info-coronavirus.be/fr/masque/>
21. Si vous utilisez les sanitaires, désinfectez la poignée de la porte lorsque vous quittez les toilettes. Désinfectez vos mains avec du gel désinfectant (de préférence fourni dans des distributeurs non tactiles), frottez mais ne séchez pas ou lavez-vous les mains avec de l'eau et séchez-les avec des serviettes/mouchoirs en papier .
22. Laissez les portes ouvertes autant que possible - en tenant compte des règles de sécurité incendie - et évitez de saisir la poignée avec vos mains (par exemple, ouverture avec le coude). Il en va de même pour la rampe, les boutons d'ascenseur, les interrupteurs, les poignées des armoires et des vannes/tiroirs, les robinets des lavabos, les boutons de commande des appareils et machines...
Utilisez des lingettes désinfectantes si vous ne pouvez pas éviter cela.
23. Prévoyez partout une ventilation suffisante. Assurez une ventilation adéquate et régulière des espaces de travail et des commodités sociales, soit par ventilation naturelle, soit par ventilation mécanique :
 - assurez un bon entretien de la ventilation et/ou des systèmes de ventilation, vérifiez si des mesures complémentaires sont nécessaires pour les systèmes à circulation d'air
 - n'utilisez pas de ventilateurs individuels (qui peuvent propager le virus) ;
 - en cas de ventilation mécanique, la fonction 'recirculation d'air' ne doit pas être activée.
24. Soyez attentif à la contamination durant des livraisons

DÉSINFECTION DES LIEUX DE TRAVAIL ET DU MATÉRIEL

25. Les lieux de travail sont désinfectés régulièrement (au minimum quotidiennement).
26. Désinfection des surfaces avec l'un des désinfectants suivants (auxquels aucun autre agent de nettoyage n'est ajouté) :
 1. Alcool liquide (min.) 70% ;
 2. Solution javel contenant au moins 0,1% d'hypochlorite de sodium (1000 ppm). Plus précisément, si vous utilisez 40 ml d'eau de Javel dans 1 litre d'eau du robinet, vous resterez au-dessus des 1000 ppm requis pour presque tous les types d'eau de Javel.

Cependant, il est conseillé de toujours vérifier la teneur en hypochlorite de sodium de l'eau de javel sur l'étiquette de l'emballage ; Attention, aux vapeurs qui peuvent être dangereuses quand utilisé à l'intérieur.

3. Peroxyde d'hydrogène 0,5% ; ou
4. Dettol Medical 5%

La saleté peut réduire l'effet des désinfectants : nettoyez toujours d'abord les surfaces sales avec du savon et de l'eau et laissez-les sécher avant la désinfection.

(Source : https://www.apb.be/APB%20Documents/FR/All%20partners/CORONAVIRUS_DЭСINFECTION_MAINS_SURFACES_06_05_20.pdf)

27. Le matériel sur le plateau est de préférence désinfecté avec des lingettes imbibées d'alcool isopropylique à 70% ou d'autres lingettes jetables avec une teneur en alcool d'au moins 70%.
28. Prévoyez suffisamment de kits de désinfection pour les surfaces et les matériaux.
29. L'équipe de nettoyage porte des vêtements de protection.

TRANSPORT

30. Vous avez le choix de votre moyen de transport si la distance physique de 1,5 mètre est respectée. Si nécessaire, des masques buccaux personnels sont portés pour les déplacements domicile-lieu de travail.
31. Dans la mesure du possible, utilisez votre propre moyen de transport pour vous rendre sur le lieu de travail. Ceux qui ne viennent pas seuls en voiture respectent une distance minimale de 1,5 mètre entre chaque personne pendant le transport. Le nombre de personnes transportables varie donc en fonction du type de véhicule.
32. Ceux qui viennent en transports publics (train, tram, bus) portent un masque et respectent les instructions des sociétés de transport.
33. Les employés/indépendants qui viennent en voiture/transports en commun depuis l'étranger (d'un pays dont les frontières sont ouvertes avec la Belgique) doivent être en possession d'une pièce d'identité et/ou d'un passeport et d'une attestation de l'employeur ou d'un document d'entreprise (par exemple une preuve de statut d'indépendant).
34. Les conducteurs des voitures de la production ne changent pas de voiture et désinfectent leur volant, la zone située autour du volant et le levier de vitesses après chaque trajet. Les voitures de la production destinées au transport de passagers sont équipées d'un film transparent (plastique) entre les sièges avant et arrière (en portant attention à la visibilité et à la sécurité). Partez du principe de maximum 1 passager, à moins qu'il y ait plusieurs personnes du même ménage et/ou plusieurs sièges arrière où des cloisons en film transparent (plastique) peuvent être réalisées.

QUE SE PASSE-T-IL SI UN EMPLOYÉ TOMBE MALADE SUR LE PLATEAU ?

35. Cet employé doit immédiatement quitter le plateau et consulter un médecin. Voir les instructions pratiques à ce sujet sur le site Web du SPF Emploi :
<https://emploi.belgique.be/fr/actualites/comment-doit-agir-lemployeur-avec-des-travailleurs-qui-presentent-des-symptomes-du>
36. Assurez-vous que le personnel chargé des premiers secours connaît les directives nécessaires dans le cadre du coronavirus et qu'il dispose des équipements de protection individuelle nécessaires. Pour un aperçu des instructions, consultez ce schéma :
<https://www.attentia.be/sites/default/files/imce/2020-corona-ehbo-fr-v1704.pdf>

II. DIRECTIVES SPÉCIFIQUES

En plus des directives générales qui s'appliquent à tous les employés d'une production, des accords spécifiques peuvent être conclus avec les différents départements, en fonction des différentes caractéristiques de la production.

ORGANISATION SUR LE TOURNAGE

- Chacun n'utilise que son propre matériel ou le responsable de production fournit du matériel personnalisé.
- Chaque département désinfecte son propre matériel à la fin de la journée de tournage.
- Le plateau et les lieux de travail environnants sont désinfectés quotidiennement.
- Nous visons une répartition des tâches bien réfléchie sur le plateau. Chacun s'en tient strictement à sa mission et nous évitons, même bien intentionnés, de nous entraider car cela peut entraîner des contacts supplémentaires et inutiles.
- L'objectif est de rester autant que possible dans son espace de travail prévu et d'éviter les contacts non essentiels avec les autres départements.
- Lorsque vous tournez à l'extérieur, prenez des mesures pour empêcher les rassemblements, en vous assurant qu'il est clairement indiqué (départ) où se trouve la limite de 1,5 mètre.

ÉQUIPE TECHNIQUE

- Les fournisseurs externes ne travaillent qu'avec leur propre matériel (si c'est impossible, personnaliser le matériel ou si cela n'est pas possible non plus, du matériel de protection adéquat est utilisé) et ces fournisseurs sont responsables de la désinfection quotidienne de leur matériel.
- Tout le monde utilise du matériel personnalisé (par exemple ordinateur, clavier, souris, stylos, ...) qui est désinfecté pour être utilisé par quelqu'un d'autre.
- La présence de l'équipe technique sur le plateau est réduite au minimum. Les préparatifs se font le plus possible à domicile ou dans un autre espace.
- Prévoir des moniteurs supplémentaires ou utiliser une app (ex. Viewtake) pour suivre les enregistrements dans un autre espace afin de limiter le nombre de personnes sur le plateau.
- L'équipe proche des acteurs/actrices porte des vêtements de protection (non pertinent tant que la distanciation sociale s'applique).
- Quand il n'est pas possible de conserver une distance de 1,5 m : installez une plaque de protection (par exemple dans une voiture de régie) et/ou portez des vêtements de protection (par exemple, portez des gants lorsque les objectifs de la caméra doivent passer entre différentes mains).

MATÉRIEL TECHNIQUE

- Il doit être désinfecté quotidiennement. Les fournisseurs externes doivent désinfecter eux-mêmes leur matériel.
- Les casques et les talkies walkies sont personnels et ne peuvent pas être transmis.
- Prévoyez des micros et des supports personnalisés pour le rôle principal.
- Concluez des accords avec les fournisseurs externes de matériel sur la façon dont leur matériel est manipulé et stocké entre les jours de tournage.

CATERING

- La production prévoit suffisamment d'espace pour respecter la règle des 1,5 mètre. Si nécessaire, prévoir des shifts/espaces supplémentaires.
- Pas de table de catering où des rafraîchissements sont placés tout au long de la journée pour éviter de cela devienne un lieu de rassemblement.
- Les repas (y compris les rafraîchissements) et les boissons sont consommés en portions individuelles.
- Chacun utilise ses propres bouteilles ou des gourdes personnalisées ou des petites bouteilles jetables pour les boissons chaudes et froides.

CAST

- Les loges ou vestiaires ne sont de préférence pas partagés.
- Dans chaque loge tout est prêt afin que l'équipe costumes ne soit pas requise.
- La règle des contacts plus rapprochés autorisés dans la bulle personnelle élargie de 10 personnes en plus du foyer, s'appliquera aux acteurs/actrices qui ont des scènes proches avec d'autres acteurs/actrices. Les acteurs/actrices s'engagent à avoir peu ou pas de contacts en dehors de cette bulle personnelle afin que le travail reste le plus sécurisé possible. Pendant les répétitions, un masque sera porté pour les scènes rapprochées afin de réduire le nombre de contacts non-protégés de moins de 1,5 m.
- La production établira un planning avec chacun des acteurs/actrices afin de garantir de ne pas dépasser les 10 personnes de sa bulle personnelle.
- Les acteurs/actrices doivent porter un masque en dehors du maquillage et du plateau de tournage.

DECO

- Les accessoires sont le plus possible préparés chez soi. Les achats online sont à désinfecter scrupuleusement.
- Les accessoires sont immédiatement désinfectés après utilisation par l'accessoiriste ou l'habilleuse.
- Des accessoires sont réglés si possible par personne (acteur).
- L'accessoiriste ou l'habilleuse portent des gants.
- Si souhaité, le nettoyage du plateau est confié au département déco.

MAQUILLAGE & COIFFURE

- Le maquillage et la coiffure sont limités au maximum (pas de maquillage des figurants).
- Les acteurs principaux reçoivent un kit de maquillage personnalisé.
- Pour le reste des acteurs, il est fait usage de matériel jetable.
- Les maquilleurs et coiffeurs se limitent au strict minimum et portent des vêtements de protection (gants, visière anti-projection, masque buccal).
- Les maquilleurs et coiffeurs prennent les mesures d'hygiène appropriées afin de désinfecter leurs mains, leurs outils et l'espace HMC entre chaque acteur/actrice.
- Limitez les conversations au maximum durant le maquillage.
- L'espace HMC (Habillage-Maquillage-Coiffure) est organisé de manière à respecter la distance de 1,5 m.

COSTUMES

- Les préparatifs ont lieu autant que possible chez soi.
- Lors de l'habillage, tout est suspendu au préalable et la distance d'1,5 m doit être respectée.
- Gardez le nombre de personnes à un minimum, en tenant compte de la taille de votre local.
- Les vêtements sont nettoyés après usage avant d'être portés par une autre personne.

PRODUCTION / BUREAU DE PRODUCTION

- Prévoyez au minimum 1,5 m entre chaque poste de travail. La distance doit être marquée.
- Si cette distance ne peut être respectée, un écran de protection doit être placé.
- Utilisez exclusivement du matériel personnalisé (ordinateur, clavier, souris, poste de travail fixes).
- Utilisez le plus possible des documents digitaux (scripts, contrats, feuille de service). Si ce n'est pas possible, chacun doit disposer de sa propre copie.
- Désinfectez votre propre matériel tous les jours (téléphone mobile inclus).
- Planifiez les heures de présence aussi espacées que possible afin d'éviter un trop grand nombre de personnes au même moment.

POSTPRODUCTION

- S'il est possible de faire le montage à domicile, cela doit être fait à domicile ou dans une entreprise de postproduction si la distanciation sociale et les mesures d'hygiène nécessaires peuvent y être respectées.
- S'il n'est pas possible de faire le montage à la maison : prévoir au moins 1,5 m entre le monteur et le réalisateur. La distance est marquée.
- Si cette distance ne peut être respectée, une cloison de protection doit être installée.
- N'utilisez que du matériel personnalisé (ordinateur, clavier, souris, téléphone portable).
- Les pièces et le matériel de montage sont désinfectées quotidiennement.

PLANNING

- Planifiez des heures de présence aussi espacées que possible.
- Limitez les repérages techniques à un minimum et respectez pour cela les directives générales et celles des transports.

CASTING

- Les castings doivent avoir lieu autant que possible par vidéo conférence ou vidéo audition.
- Si c'est impossible, le matériel dans les espaces de contact et l'espace de casting doit être désinfecté entre les auditions.

